

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2014

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil lundi, le 24 novembre 2014, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Christine Riendeau	siège 2
René Morier	siège 3
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Après avoir constaté le quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 08.

2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont été convoqués par monsieur le Maire Jacques Madore;

ATTENDU QU' ils sont tous présents

Résolution 2014-11-253

Il est proposé par la conseillère Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE tou-te-s les conseiller-ère-s renoncent à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour ci-dessous reproduit.

Résolution 2014-11-254

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller René Morier,

D'accepter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire qui est le suivant :

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Renonciation à l'avis de convocation;
3. Acceptation de l'ordre du jour;
4. Rénovations de l'Âge d'Or;
5. Matériaux pour le prolongement des égouts;

6. Contrat pour les ordures ménagères;
7. Clôture pour le point d'eau;
8. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;
9. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **RÉNOVATIONS DE L'ÂGE D'OR**

ATTENDU QUE la toiture à l'arrière de la salle de l'Âge d'Or coule;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées à différents fournisseurs pour la réparation de la petite toiture à l'arrière de la salle;

ATTENDU QUE monsieur Pierre Gagnon a demandé 9 014,03 \$ taxes incluses et EMV constructions de monsieur Éric Mongeau a demandé 8 319,64 \$ taxes incluses;

Résolution 2014-11-255

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte la soumission présentée par EMV constructions de monsieur Éric Mongeau pour le montant de 8 319,64 \$ taxes incluses pour la réparation de la toiture à l'arrière de la salle.

QUE la signataire pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo sera la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. **MATÉRIAUX POUR LE PROLONGEMENT DES ÉGOUTS**

ATTENDU QU' à la résolution 2014-09-193, le Conseil municipal a statué d'acheter les matériaux cette année (2014) afin de réaliser les travaux de prolongement des égouts sur la 253 Sud pendant l'année 2015;

ATTENDU QU' un appel d'offres par invitation a été faite pour les matériaux du prolongement des égouts ainsi que les regards;

ATTENDU QUE JU Houle Ltée a fait parvenir une soumission de 5 422,72 \$ taxes non incluses et Réal Huot inc. une soumission de 5 407,05 \$ taxes non incluses pour les matériaux du prolongement du réseau d'égout sanitaire sur la route 253 Sud;

ATTENDU QUE Les produits de Ciment Sherbrooke ont présenté une soumission de 3 662,55 \$ taxes non incluses pour les regards du prolongement du réseau d'égout sanitaire sur la route 253 Sud

Résolution 2014-11-256

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la soumission de Réal Huot inc. est acceptée telle que présentée par le Conseil municipal au montant de 5 407,05 \$ taxes non incluses pour les matériaux du prolongement du réseau d'égout sanitaire sur la route 253 Sud.

QUE la soumission au montant de 3 662,55 \$ taxes non incluses présentée par Les produits de Ciment Sherbrooke a été acceptée par le Conseil municipal pour les regards du prolongement du réseau d'égout sanitaire sur la route 253 Sud.

QUE la signataire pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo sera la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. **CONTRAT POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES**

ATTENDU QU' une seule soumission a été reçue;

ATTENDU QUE Stanley & Dany Taylor Transport a fait parvenir leur soumission pour les collectes des ordures ménagères et des compostables des trois prochaines années;

ATTENDU QUE la soumission a été ouverte à la présente séance du Conseil;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la soumission;

Résolution 2014-11-257

il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter la soumission telle que présentée par Stanley & Dany Taylor Transport concernant les 26 cueillettes d'ordures, la cueillette d'objets volumineux et les 19 cueillettes de compostage pour les trois prochaines années soit, 2015 – 2016 – 2017.

QUE les signataires pour et au nom de la Municipalité seront le maire et la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. **CLÔTURE POUR LE POINT D'EAU DU VILLAGE**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LE POINT DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR**

Aucun-e citoyen-ne est présent-e parmi l'assistance.

6. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire déclare la levée de la séance extraordinaire à 19 h 36.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière